

Lettre par courriel

Ottawa, 5 mai 2020

Députées et Députés
Chambre des communes
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Sujet : Recommandations de la FCEI au sujet des programmes d'urgence liés à la COVID-19.

Chères députées et chers députés de la Chambre des communes,

Je vous écris au nom des 110 000 petites et moyennes entreprises (PME) qui sont membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

La FCEI reconnaît l'important travail effectué par tous les députés et toutes les députées de la Chambre des communes en réponse aux énormes défis engendrés par la COVID-19 et auxquels les PME sont confrontées. Nous sommes conscients que la mise en œuvre des mesures d'aide dans un délai aussi rapide représente un défi de taille. Nous apprécions aussi le travail qui a été accompli afin d'apporter des correctifs à ces mesures en réponse aux recommandations formulées par la FCEI et par d'autres intervenants. Nous sommes reconnaissants pour les différents programmes récemment mis en place, dont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et l'annonce récente d'une aide pour le loyer commercial. Bien que perfectibles, ces programmes éviteront à un très grand nombre des petites entreprises de disparaître.

Cela étant dit, plusieurs PME sont toujours dans un état très précaire. Le dernier sondage conduit par la FCEI sur la COVID-19 montre que 20 % des PME au Canada sont pleinement ouvertes. Cela veut donc dire que 80 % sont partiellement ou complètement fermées. Il est donc important de bonifier et d'élargir ces programmes afin que toutes les PME impactées par la COVID-19 reçoivent l'aide dont elles ont besoin. La FCEI recommande donc une série d'améliorations aux programmes d'urgence liés à la COVID-19.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

- Étendre l'admissibilité au CUEC. D'après les sondages de la FCEI sur la COVID-19, le critère d'admissibilité de la masse salariale, qui fixe le seuil plancher à 20 000 \$ et le seuil plafond à 1,5 million \$, exclut 25 % des PME. Afin d'améliorer l'équité entourant l'accès au CUEC, nous proposons les améliorations suivantes :
 - Permettre l'accès au programme aux entreprises familiales qui privilégient un revenu de dividendes plutôt qu'un salaire (par exemple, les entreprises actives qui versent entre 15 000 \$ et 135 000 \$ en dividendes non déterminés).
 - Permettre l'accès au programme aux entreprises qui emploient des travailleurs contractuels au lieu d'employés.
 - Permettre l'accès au programme à ceux et celles qui reçoivent des paiements d'entrepreneurs indépendants (par exemple pour la location de chaise dans un salon de coiffure).
 - Permettre l'accès au programme aux entreprises en démarrage qui ont payé une masse salariale mensuelle d'au moins 1 700 \$ pour les mois de janvier et février 2020.

- Trouver une façon de permettre aux entreprises qui utilisent un compte bancaire personnel, tels que les travailleurs autonomes, d'avoir accès au programme.
 - Créer une approche différente, par exemple à l'aide de prêts-subventions, pour les PME qui ont un important besoin de main d'œuvre et qui dépassent le seuil plafond de 1,5 million \$ de masse salariale.
- Mettre en place un processus de contestation pour les entreprises qui ont été refusées. Si les critères d'admissibilité au programme ne sont pas élargis tel qu'indiqué ci-dessus, nous recommandons de conférer à l'ARC la capacité d'émettre des codes pour permettre aux entreprises d'être admissibles. Ces codes seraient également reconnus par les banques afin de débloquer les fonds.
 - Augmenter le montant disponible pour les propriétaires d'entreprises de 20 000 \$ pour chaque mois où les restrictions sont maintenues et augmenter la partie convertible en subvention de 25 % par mois afin d'atténuer les problèmes de liquidités et de limiter la dette sur les entreprises. En d'autres mots :
 - Que 50 % d'un prêt de 60 000 \$ puisse être converti en subvention pour le mois de mai.
 - Que 75 % d'un prêt de 80 000 \$ puisse être converti en subvention pour le mois de juin.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Prolonger la SSUC au-delà du 6 juin, et ce jusqu'à ce que les dispositifs d'urgence soient levés. Le gouvernement devrait reconduire le programme durant la période de reprise afin que les PME puissent réengager leurs employés et redémarrer leurs opérations tout en attendant le retour de leur clientèle.
- Étendre le remboursement des taxes sur la masse salariale à tous les employés concernés par la subvention au lieu de le limiter aux employés qui sont rémunérés sans effectuer de travail.
- Lors d'audits à venir concernant la SSUC, l'ARC devrait être flexible en ce qui a trait au montant à rembourser lorsqu'une entreprise subit une baisse des revenus inférieure aux seuils de 15 % et de 30 %. Si une entreprise subit une baisse de revenus inférieure de 5 % ou moins au seuil, celle-ci ne devrait pas être dans l'obligation de rembourser la subvention.
- S'assurer que l'employé, et non l'employeur, est responsable de démontrer qu'il n'y a pas de chevauchement entre la PCU et la SSUC. S'il incombe aux employeurs de vérifier que les employés qu'ils recrutent ou réengagent ne perçoivent aucune autre prestation, cela pourrait avoir un effet dissuasif sur le processus d'embauche. La vérification pourrait se faire lorsque les travailleurs rempliront leur déclaration de revenus pour l'année 2020.

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)

Nous nous réjouissons de voir que le gouvernement fédéral collabore activement avec les provinces afin de mettre en place une aide pour le loyer commercial. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que l'AUCLC est trop complexe et repose trop lourdement sur la participation des propriétaires d'immeubles commerciaux.

- Simplifier l'AUCLC afin de permettre aux locataires commerciaux d'avoir accès à une aide équivalente à 50 % de leur loyer sans que cela dépende de la participation des propriétaires d'immeubles. Cela peut être fait en permettant aux locataires d'appliquer directement au

programme lorsque le propriétaire d'immeuble fait part de son intention de ne pas y participer.

- Élargir les critères d'admissibilité afin de permettre l'accès au programme aux entreprises qui ont subi une baisse de revenus de 20 % ou plus et qui ne sont pas admissibles aux autres programmes d'aide.

Agences de développement régional (ADR)

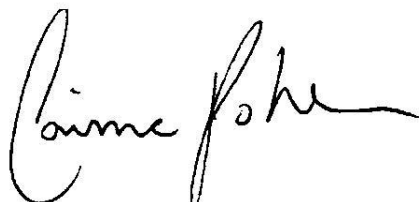
Les 960 millions \$ de financement supplémentaire alloués aux ADR et au réseau national des SADC devraient être utilisés pour aider les entreprises qui ne se qualifient pas aux programmes déjà annoncés, à savoir la SSUC, le CUEC et l'AUCLC, ou pour qui l'aide offerte par ces programmes est insuffisante. Le programme du Manitoba qui fournit une subvention de 6 000 \$ aux entreprises qui ne perçoivent aucune autre forme d'aide pourrait servir de modèle.

- Le financement doit cibler :
 - Les microentreprises qui sont durement touchées,
 - Les entreprises en démarrage,
 - Celles qui ont une masse salariale supérieure à 1,5 million \$.
- L'accès au financement devrait être simple et accéléré pour ceux qui en ont le plus besoin.

Nous apprécions le travail accompli par le gouvernement et les partis d'opposition dans la création, la mise en place et l'amélioration des programmes d'aide depuis le début de la crise de la COVID-19. Les entrepreneurs préfèrent être au travail et ne veulent pas dépendre des programmes d'aide du gouvernement. Mais lorsque cela leur est impossible, nous demandons que les programmes d'aide soient prolongés ou que des mesures de soutien pour la reprise des activités soit octroyées durant la réouverture économique.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions concernant nos recommandations. Vous pouvez appeler notre bureau d'Ottawa au 613 235-2373. Vous pouvez également envoyer un courriel à Mme Corinne Pohlmann, vice-présidente principale des affaires nationales et partenariats corinne.pohlmann@cfib.ca ou à M. Jasmin Guénette, vice-président des affaires nationales jasmin.guenette@cfib.ca.

Cordialement,



Corinne Pohlmann,
Vice-présidente principale,
Affaires nationales et Partenariats.



Jasmin Guénette,
Vice-Président,
Affaires nationales.